



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 06 février 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

~~Virginie RECHAIN~~

Diane MICHOUDET

~~Nicolas PUJOL~~

Rafael MAYCHMAZ

~~Alain MONTET~~

Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER

Claude BOGACZ

~~Isabelle GANGZ~~

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Virginie RECHAIN à Jean-Christophe PIERSON

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET

Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats et conventions	4
2. Aide Sociale Légale.....	6
D. QUESTIONS DIVERSES	6



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 4 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 16 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 5 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Micro-entreprise « CD Connexion DIDIER COUTURIER », 11 rue de Dammartin – Montbrieux - 77580 GUERARD, représentée par Didier COUTURIER, musicien et Entrepreneur individuel, pour l'animation musicale des goûters dansants proposés aux seniors, au sein de la Résidence Autonomie « Les Heures-Claires », 2 rue Henri Regnault, vendredi 4 avril 2025 et vendredi 14 novembre 2025.

le coût de chacune des animations musicales s'élèvera à 500,00 € non assujetti à la TVA (cinq-cents euros non assujetti à la TVA).

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

N° 6 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'Office de Tourisme Soissonnais Valois – (16 Place Fernand Marquigny – 02200 SOISSONS), représenté par Madame Chloé BAJAROWICZ – Directrice Générale, pour l'organisation d'une sortie à VILLERS-COTTERETS, mercredi 12 mars 2025. Le coût de cette prestation s'élèvera à, pour un groupe de 38 seniors (maximum), 2 accompagnateurs et 1 chauffeur :

- 38 € TTC (trente-huit euros TTC), par personne pour le déjeuner au restaurant
- 1 gratuité du repas pour le chauffeur

Auquel s'ajoutent :

- Un coût forfaitaire de 575 euros TTC (Cinq cent soixante-quinze euros TTC) pour la visite « du château à la Cité » correspondant à deux forfaits de 287,50 € (deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes TTC) par groupe de 25 personnes.
- Un coût forfaitaire de 30 € TTC (Trente euros TTC) pour les frais de dossier.

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

Jean-Claude TREMINTIN demande si des CCAS d'autres communes organisent des sorties-seniors à Saint-Cloud ? Il pense notamment aux « Flâneries de Saint-Cloud ».

- **Jean-Christophe PIERSON** l'ignore. Peut-être des groupes se rendent-ils au Musée.

Gérald AUTIER demande si les horaires indiqués (12h15 à 17h15) incluent les temps de transport ?

- **Mireille GUEZENEC** répond par la négative. Le car de la Ville qui emmène les seniors part le matin pour assurer l'arrivée à 12h15 et repart du lieu de la prestation à 17h15.



Rafael MAYCHMAZ demande quel est le « taux de remplissage » de ce type de sortie ?

- **Mireille GUEZENEK** répond que le nombre maximum contractualisé de participants est toujours atteint avec quelques seniors inscrits sur liste d'attente.
- **Rafael MAYCHMAZ** demande un chiffrage précis du nombre de participants et du nombre de seniors inscrits en liste d'attente pour chacune des sorties effectuées en 2024.
- **Sylvie SOIRAT** demandera ces chiffres à Valérie PARENT, responsable de l'Espace d'animation des Coteaux.

N° 7 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'Arpavie pour la résidence autonomie « Les Jours Heureux ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Claude TREMINTIN demande si chaque année est effectué un suivi approfondi de l'évaluation du coût d'un repas ?

- **Jean-Christophe PIERSON** : oui, c'est à ce titre que les demandes de participations financières formulées par l'ARPAVIE auprès du CCAS sont pratiquement chaque année revues à la baisse et l'ont nettement été pour 2025.

Rafael MAYCHMAZ relève que les éléments financiers donnés par l'ARPAVIE montrent que le service de repas est déficitaire pour l'association. Comment l'ARPAVIE équilibre t'elle son budget ?

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que le volet financier « hébergement » permet d'équilibrer le budget.

Jean-Claude TREMINTIN explique qu'à titre personnel, il sait que d'autres résidences-seniors imposent la prestation « repas du midi » à leurs résidents.

Mireille GUEZENEK précise que relativement peu de résidents (que ce soit au Jours-Heureux ou aux Heures-Clares) choisissent de déjeuner en salle. Cet état de fait ne relève pas du coût des repas, mais simplement de préférences personnelles. Beaucoup de résidents préfèrent cuisiner dans leur logement, ou avoir recours au portage de repas à domicile...

Par contre elle a assisté hier à une après-midi « crêpes » au Jours-Heureux, organisée par le service animation de la résidence, qui a remporté un vif succès.

- **Vincent NOEL** mentionne que la Société Saint-Vincent de Paul effectue parfois quelques animations au sein des résidences.

Gérald AUTIER demande pourquoi le reste à charge est différent entre les deux résidences ?

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que cela provient du coût du personnel, différent entre les deux résidences (ancienneté, personnel entièrement ARPAVIE ou pas...).

Rafael MAYCHMAZ demande combien faudrait-il que le CCAS abonde pour qu'il n'y ait plus service déficitaire pour l'ARPAVIE ?

- **Vincent NOEL** remarque que tous les chiffres figurent sur la convention jointe à la délibération, présentée en séance ; d'après un rapide calcul, 2€ supplémentaires par repas (700 repas par mois) seraient nécessaires pour gommer le déficit aux Jours-Heureux.

Rafael MAYCHMAZ explique qu'il a posé la question précédente parce que certaines cuisines centrales fournissent les repas de résidences seniors en plus des repas scolaires. Il souhaiterait qu'une étude soit faite pour chiffrer la différence de coût.

- **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'il n'y aura pas d'étude en ce sens car les deux résidences de Saint-Cloud relèvent du domaine privé et gèrent en leur sein leur fonctionnement relatif aux repas servis.



Rafael MAYCHMAZ demande, sachant que des résidents utilisent l'apport de repas à domicile, combien de clodoaldiens bénéficient de ce service ?

- **Sylvie SOIRAT** explique qu'elle pourra obtenir un chiffrage de l'association Aides et Soins 92 centre qui propose ce service, mais que beaucoup d'autres associations et / ou prestataires proposent ce même service : le chiffrage sera donc incomplet.

Rafael MAYCHMAZ souhaite également savoir où sont préparés les repas servis au sein des deux résidences de Saint-Cloud.

- **Jean-Christophe PIERSON** : Sylvie SOIRAT questionnera la direction des résidences mais il n'est pas certain qu'elle puisse obtenir l'information.

Rafael MAYCHMAZ aimerait savoir si les repas servis répondent aux normes de la loi EGALIM.

- **Jean-Christophe PIERSON** l'ignore, parce que cela ne relève pas de la Ville, ni du CCAS.

N° 8 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'Arpavie pour la résidence autonomie « Les Heures Claires ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 9 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 10 : renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

D. QUESTIONS DIVERSES

1. CAP / Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Rafael MAYCHMAZ : n'y avait-il pas une mesure possible à prendre par délibération du Conseil Municipal ou par délibération du Conseil d'Administration du CCAS pour que la commande des CAP 2025 soit effectuée fin 2024 ?

- **Marie SANGOUARD et Jean-Christophe PIERSON** répondent par la négative. Les CAP sont « estampillés » année de la commande : ceux 2025 ne peuvent donc être commandés qu'en 2025.

2. Dossiers des travailleurs sociaux

Une nouvelle fois, aucun dossier n'émane d'un travailleur social.

Catherine PERRAUDEAU et Claude BOGACZ précisent que la Croix-Rouge reçoit par contre deux à trois demandes par semaine de remise de denrées alimentaires.

Jean-Claude TREMINTIN pense que de toute façon, aucune aide financière n'aurait pu être attribuée tant que le budget du CCAS n'est pas voté.

- **Marie SANGOUARD** précise que si, car les dépenses de fonctionnement sont autorisées avant vote du budget à hauteur des crédits alloués l'année N-1.



Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 6 mars 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle + Rapport d'Orientation Budgétaire
- **Mardi 1^{er} avril 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle + vote du budget

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.